Collecte des déchets

La déchetterie de Montgeard

La déchetterie est accessible aux habitants des villes et villages de la communauté

de communes Terres du Lauragais.

Elle se situe sur la route départementale 11 (route
menant de Calmont à Nailloux) - 31560 Montgeard

Horaires d'ouverture

#

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

**En dehors des heures d'ouverture, les installations
sont inaccessibles aux utilisateurs.**

Tout dépôt est strictement interdit à l'extérieur de la déchetterie.

Déchets acceptés

#

Gravats – Déchets verts – Cartons – Mobilier – Bois – Métaux – Tout venant – DEEE (**D**échets d' **É**quipements **É**lectriques **É**lectroniques) – DMS (**D**échets **M**énagers **S**péciaux) – Batteries – Huile alimentaire – Huile de vidange - Piles – DASRI (**D**échets D' **A**ctivité de **S**oins à **R**isques **I**nfectieux) – Textile – Cartouche d'encres – Lampes et néons – Radios – Capsules - Pneus

Déchets interdits

#

Ordures ménagères – Terre - Médicaments – Produits radioactifs – Amiante – Bouteilles de gaz – Extincteurs – Explosifs, fumigènes, armes, munitions – Panneaux solaires – Déchets d'activité de soins professionnels – Cadavres d'animaux

Contact : 05 62 18 31 22 **/** ambassadricedutri@orange.fr

Le Tri Sélectif

Ramassage des ordures ménagères : mardi et jeudi

Ramassage du tri sélectif : mardi et vendredi

À l'attention des habitants
des secteurs Centre et Sud
de la Communauté de communes
des Terres du Lauragais

À Villefranche-de-Lauragais,
Le 19 décembre 2022

Affaire suivie par :
Département Environnement-Déchets

Mail :
contact.dechets@terres-du-lauragais.fr

Objet : Extension des consignes de tri

Mesdames, Messieurs,

Le 1er janvier 2023 marque un tournant dans l'évolution de la gestion des déchets. A partir de cette date, la réglementation impose au niveau national l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique. En effet, jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans la poubelle de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique tels que les pots, barquettes, sacs ou films devaient être jetés dans la poubelle des ordures ménagères car ils ne pouvaient pas être recyclés.

Désormais vous pourrez déposer TOUS les emballages dans votre poubelle de tri sélectif afin qu'ils soient recyclés (visuel au dos). Cela permettra de grandement faciliter le geste de tri à tous les administrés et contribuera, ainsi, à diminuer les déchets résiduels (poubelle noire) qui ne peuvent pas être recyclés.

Nous vous remercions pour votre compréhension. Nos services se tiennent à votre disposition pour plus de renseignements.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Jacques RAMADE,
Vice-Président en charge
de l'Environnement

SIÈGE ADMINISTRATIF
Communauté de communes Terres du Lauragais
72 Avenue de la Poste - 31290 Villefranche-de-Lauragais

Standard : 05 61 50 45 50 - accueil@terres-du-lauragais.fr
N° SIRET : 200 071 298 00001 - Code APE : 8411Z
Site Internet : http://www.terres-du-lauragais.fr

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI AU 1ER JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages et briques en carton

Emballages en métal

Emballages en plastique

LES BONS GESTES DE TRI
BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES **LAVER**, DÉPOSER DANS LE BAC
SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

CITEO

FLASH-INFO SUR LES IMBRIQUÉS

Comme sur la photo ci-dessus, **on qualifie « d'imbriqués » les déchets emboités ainsi les uns dans les autres**.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, **c'est une erreur de tri !**

En effet, **les emballages imbriqués rendent la séparation technique difficile** (tri manuel et tri optique) lors de l'arrivée des déchets au centre de tri. **Le tri optique ne reconnait que l'emballage extérieur**, ce qui engendre des intrus dans la balle de matière conditionnée et le recycleur n'en veut pas. **C'est un refus de tri !**

Les refus de tri **mettent à mal la filière du recyclage**. Pour que le tri soit une réussite tout au long de la chaîne, **il est important qu'à la base les emballages jetés soit vidés, déposés en vrac et séparés les uns des autres.**